

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2023.05.33 EXPÉRIMENTATION DES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

(Rapporteur : Liliane Falcon)

Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, logement

Dans le cadre de la Politique de la Ville, un nouveau Contrat de Ville est en cours d'élaboration pour la période 2024-2030. Un travail de recueil des besoins et priorités des habitants a eu lieu durant l'été 2023. Une démarche collaborative est également menée avec les partenaires associatifs, institutionnels et les relais œuvrant avec les habitants.

Plusieurs thèmes émergent et seront déclinés dans le futur Contrat de Ville. Afin de préfigurer les prochaines actions structurantes, la Ville souhaite expérimenter certains projets. Le thème de la parentalité apparaît comme un besoin prégnant pour les habitants. En lien avec les écoles Jean de Paris et Jean Jaurès, la Ville et le Centre social le Lavoir, porté par l'Association AIDA, souhaitent développer une nouvelle action pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Le projet vise notamment à développer un lieu d'échanges, favorise des apprentissages des activités culturelles et de loisir, créer des synergies plus fortes avec la médiathèque, favoriser la gestion des écrans et le développement psychomoteur de l'enfant, ou encore accompagner la gestion des conflits.

Afin de lancer ce projet et cette dynamique partenariale, il est proposé de verser une participation de 5 000 € à l'association AIDA.

La subvention sera versée préalablement à l'engagement de chaque action, afin de permettre au partenaire de mettre en œuvre leur projet.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE SOUTENIR** le projet Parentalité de AIDA, dans le cadre de l'expérimentation Contrat de Ville 2024-2030, à hauteur de 5 000 € ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet afin de déterminer les modalités de versement ou de mise en œuvre spécifiques ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention qui sera prélevée sur l'imputation DGS 52 65748 SODI POLITIQVIL et DGS 52 65748 SODI CLSPD.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **08 DEC. 2023**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

